

LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

Brand WHITLOCK

1916. Chapitre **XXV** : La peur.

Alors se produisit à Bruxelles un phénomène inconnu jusqu'alors, manifestation diffuse de la psychologie des foules, chose indéfinissable, instinctive, atavique, surgie des ténèbres de la conscience. Nul ne l'identifiait, ne l'avouait, ne l'appelait par son nom ; par un accord tacite, on n'en parlait pas mais chacun la sentait, en était victime. Cette chose vague, innommée, était la peur, une peur odieuse qui causait toutes les sensations attribuées à ceux qui ont vu des apparitions surnaturelles. Ce n'était pas le recul naturel qu'on éprouve devant le danger et que le courage surmonte, ce n'était pas une lâcheté, mais quelque chose de plus profond, de plus subtil et de plus terrible que connaissent les animaux et les sauvages, une manifestation instinctive, hors du contrôle de la raison, que l'on ne pouvait ni conjurer ni écarter. L'invasion des hordes allemandes, le long règne de la terreur, les persécutions et les complots, les espions et les agents secrets, les jugements sommaires, les conseils de guerre improvisés, les pelotons d'exécution, le mécanisme d'un despotisme

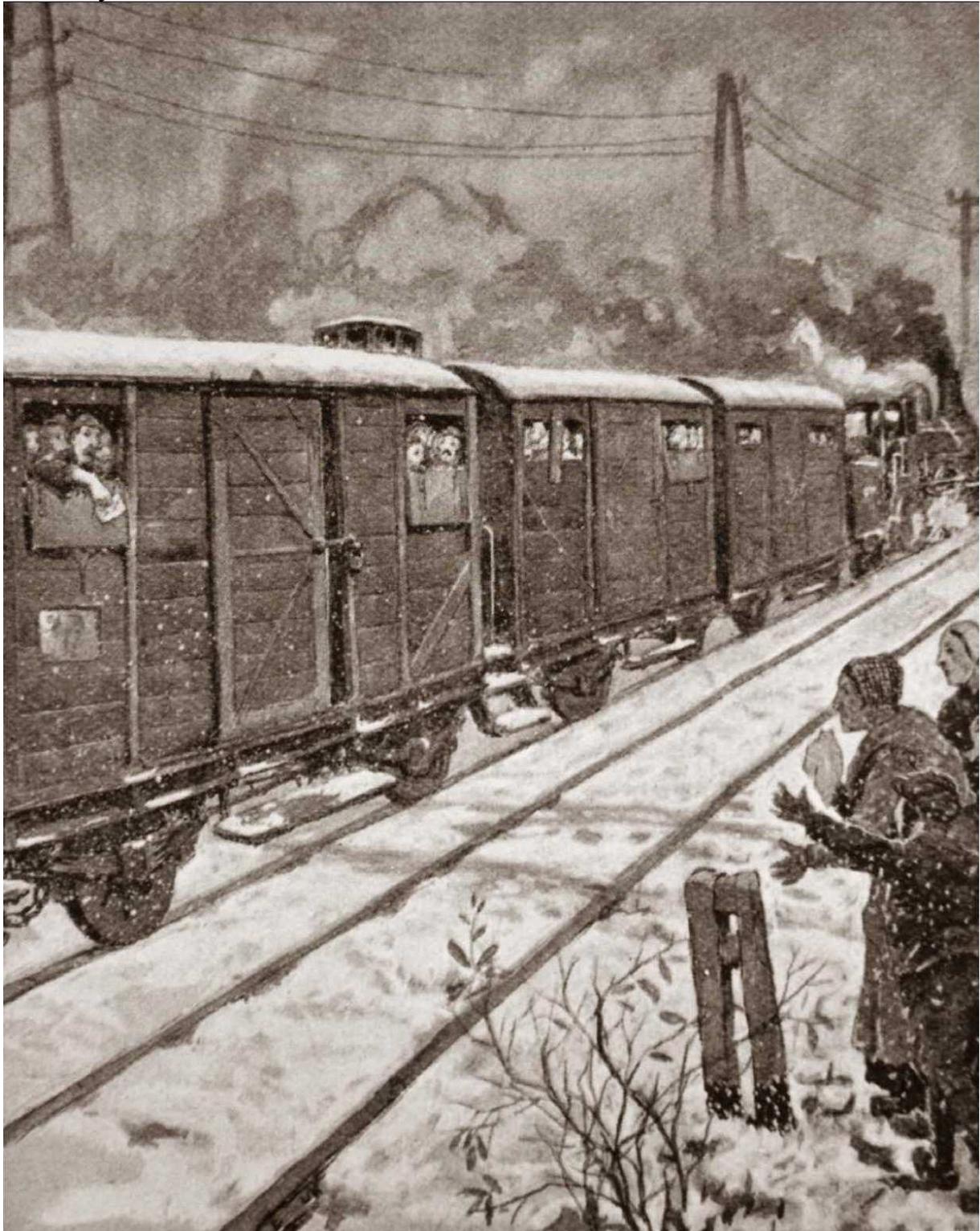
militaire sans âme, méprisant les contraintes connues des hommes d'honneur, n'avaient pu produire une pareille sensation ; mais les bandes de chasseurs d'esclaves parcourant le pays, surgissant la nuit, saisissant les hommes au lit, les arrachant à leurs femmes et à leurs enfants pour les traîner vers un honteux servage, paralysaient tout élan, détruisaient le peu de satisfactions que l'on eût encore à vivre ; on redoutait l'arrivée de la nuit et l'aurore n'apportait guère de soulagement.

Bruxelles même n'avait pas encore vu ces scènes honteuses, mais la chasse à l'homme se rapprochait. Un jour on annonça que les chômeurs de Tervuren étaient convoqués, au nombre de trois cent soixante-dix ; le jour venu, aucun ne répondit à l'appel ; pourtant il n'y eut pas de suites : les Allemands avaient-ils renoncé à leurs projets devant un flot d'indignation plus puissant que leur militarisme ?

Mais non, ils étaient insensibles à l'influence morale ; le bourgmestre avait reçu l'ordre de remettre les listes des chômeurs ; il avait refusé, le robuste Lemonnier, sans s'arrêter aux conséquences de son refus. Une petite affiche à la main circulait en ville, commençant par ces mots « *Nous n'irons pas !* » *

Des requêtes affluèrent à la Légation, billets ou lettres pathétiques en français ou en flamand, faisant appel à l'Amérique dans cette heure d'angoisse. Les femmes venaient en personne,

souvent à pied de villages lointains, raconter comment leurs maris et leurs fils avaient été arrachés de chez eux, chargés comme des bestiaux dans des wagons à marchandises, et envoyés on ne savait où !



Des hommes demandaient à être attachés à la Légation pour jouir de l'immunité diplomatique ; des mères me suppliaient de donner asile à leurs fils ; il y eut d'innombrables requêtes pour obtenir les cartes de la C.R.B. certifiant que le porteur était employé au ravitaillement et par conséquent exempté. Je reçus même des lettres anonymes de menaces pour le cas où l'Amérique ou son ministre n'interviendrait pas : de peur, les hommes perdaient la tête !

On ne causait que de cela, et quand on parlait des Allemands, c'était avec une haine nouvelle dans la voix. Les récits, maintenant, précisaient : on rassemblait les hommes en troupeaux dans des salles, puis les sous-officiers les faisaient sortir en prononçant deux mots qui prirent une signification sinistre et fatale :

« *Links, Rechts* ».

Ceux à qui l'on disait *Links* passaient par une porte et ceux à qui l'on disait *Rechts* passaient par une autre ; le premier mot signifiait esclavage, le second liberté, du moins pour le moment. Quelquefois une seconde rafle avait lieu dans le même village ; alors on voyait des femmes, à grands cris, se traîner aux pieds des uhlans qui, de leurs cravaches, les repoussaient comme des chiens. Hommes et femmes frissonnaient à cette phrase « *envoyé en Allemagne* ». Pour compléter l'horreur, le froid devenait de plus en plus rigoureux. Tous les jours des trains emmenaient

Contrat de Travail

Le soussigné, Monsieur

rue

à

déclare contracter par la présente un engagement de travail avec la Maison :

- 1° — Il s'engage en qualité de
aux mêmes taux et conditions que les ouvriers allemands de même catégorie, selon
le travail fourni, à Frs en moyenne par jour.
Il assure être spécialiste et expérimenté dans ce genre de travail
- 2° — Il reconnaît expressément les lois de travail de l'Empire Allemand et le règlement en
vigueur dans l'usine, tout en reconnaissant l'article 5° du présent contrat.
- 3° — L'ouvrier sera assuré contre la maladie et les accidents du travail, exactement comme
les ouvriers allemands.
- 4° — Il se soumet à l'obligation d'habiter un logement qui lui sera désigné, et il lui sera
porté en compte, pour le logement et nourriture, par jour environ Frs
d'après les usages locaux.
- 5° — Ce contrat a une validité de quatre mois, à partir du premier jour de travail, et il
ne peut être résilié par aucune des parties pendant cette période.
- 6° — L'ouvrier déclare être libre de toute infirmité

Fait en double à Charleroi, Boulevard Audent, 101.

Le

1916.

L'Ouvrier :

*En franchissant la frontière il est strictement défendu d'emporter des lettres, livres, journaux,
notes, etc., sauf des documents d'identité.*

*Bij het overtreden der grens is het streng verboden brieven boeken, dagbladen, aantekeningen,
enz. mede te nemen behalve bewijsstukken van identiteit.*

Type de contrat de travail offert par les autorités allemandes avant l'arrêté sur la déportation pour travail forcé du 3 octobre 1916. Les « blancs » sont remplis au crayon d'aniline, par des mentions que le clichage ne rend pas d'une manière visible.

Il s'agit de l'engagement d'un ajusteur du Hainaut, embauché pour la « Gelsenkirchener Bergwerks Ges., Abt. Hochofen, Gelsenkirchen » ; le salaire est fixé à 7^f 50 en moyenne par jour ; le logement et la nourriture à 1^f 65 ; le contrat est du 16 août 1916.

L'exemplaire photographié porte : un numéro d'ordre en haut, à gauche, au crayon rouge ; un autre en haut, à droite, au composteur (nous les avons enlevés par discrétion pour l'ouvrier signataire qui s'est enfui), et, au-dessus de l'intitulé « Contrat de travail », un chiffre au crayon d'aniline : « 7 frs ».

Remarque que la recommandation formulée au bas du document est la seule qui soit dans les deux langues, bien que la région de Charleroi comprenne un assez grand nombre d'ouvriers flamands.

Ce fac-similé se rapporte aux pages 187-188.

des hommes entassés comme des bestiaux dans les wagons ouverts, sans vêtements chauds, sans nourriture, sans avoir le temps de se préparer à l'effrayant voyage. Et toujours en partant ils chantaient la *Brabançonne* ou la *Marseillaise* et criaient :

— *Nous ne signerons pas !*

D'autres, dans la terreur du lendemain, circulaient chaudement vêtus d'avance, portant sur eux des sommes destinées à acheter les soldats, afin de pouvoir s'échapper.

Le filet de proie semblait se resserrer ; un jour, au milieu de novembre, on raconta que les enlèvements commenceraient le lendemain dans la banlieue de Bruxelles, à Auderghem, Forest, Uccle.

Le brave Lemonnier, ayant refusé de donner la liste des chômeurs de Bruxelles, fut arrêté, mais les Allemands ne pouvant dompter sa résistance, le relâchèrent. Avec ses échevins, il fit une démarche auprès de Villalobar et de moi, non pour lui-même – il ne demandait jamais rien pour lui – mais en faveur de M. Max, qui, d'après les dernières nouvelles, avait été transféré dans une cellule, comme un prisonnier de droit commun, à Berlin.

Les bourgmestres du Grand-Bruxelles et du Brabant reçurent le même jour une circulaire identique. La lettre avertissait les communes « de

s'attendre de jour en jour à préparer leurs chômeurs au départ ». **

Il n'y eut pas la moindre hésitation ; le temps de se réunir en séance et les quinze communes du Grand-Bruxelles envoyèrent une réponse disant qu'elles ne pouvaient livrer aux autorités allemandes le nom de concitoyens qui seraient arrachés à leurs familles et contraints de travailler en Allemagne, sans faillir à leur conscience et à leur devoir envers la patrie. ***

Brand WHITLOCK

Ce livre, *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*, a été traduit de l'anglais par le Professeur **Paul de Reul**, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « page de titre » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip>

On y dit : « Un grand nombre de documents, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, ont été supprimés, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges. »
Nous les reproduisons d'après l'original anglais publié sur notre site :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Notes.

* Le tract était libellé comme suit :

Nous n'irons pas!

Les Bruxellois se sont entendus. Ils ne se rendent pas à la convocation des Allemands. Ils ne vont pas comme des moutons se laisser conduire à la boucherie.

Dans un grand nombre de communes, beaucoup d'hommes ne se sont pas présentés ; ils

n'ont pas été inquiétés. Ceux qui s'y sont rendus seuls ont été emmenés.

Honte à ceux qui se présentent par égoïsme, parce qu'ils ont un certificat de complaisance, ou parce qu'ils sont certains d'être laissés en liberté.

Tous pour chacun ! chacun pour tous !

Un Belge qui travaille pour l'Allemagne se bat contre sa Patrie.

Qu'ils organisent la chasse à l'homme, nous nous cachons.

Personne ne se présentera.

Les Bruxellois se souviendront de Max !

L'honneur de la Patrie est en leurs mains.

Vive la Patrie ! Vive le Roi !

Nous n'irons pas !!!

**** GOUVERNEMENT DE BRUXELLES ET DU BRABANT**
N°2766, 1 b. Bruxelles, le 12 novembre 1916.

AVIS

A tous les Bourgmestres du Grand-Bruxelles et du Brabant

Ce n'est pas la population belge qui profitera le moins de l'ordre donné par M. le Gouverneur général de transporter en Allemagne les sans-travail et les chômeurs volontaires qui sont à charge de l'assistance publique. Les classes laborieuses réduites à l'inaction depuis des années trouveront en Allemagne des salaires

rémunérateurs, qu'elles ne peuvent trouver en Belgique, en raison principalement du manque de matières premières.

Il est du devoir de toutes les administrations communales belges de prêter leur aide à l'exécution des mesures. Tous les bourgmestres doivent immédiatement remettre au *Kreischef* — pour le Grand-Bruxelles à la *Kommandantur* — les listes exigées des ouvriers n'ayant pas d'occupation suffisante. Les communes doivent s'attendre de jour en jour, à partir de cette date, à préparer leurs chômeurs au départ.

Dans les communes où les listes ne seront pas fournies en temps voulu, l'administration allemande choisira elle-même les hommes à transporter en Allemagne. Mais elle n'a ni le temps ni les moyens de faire une enquête sur la situation de chaque personne. Si donc, au cours de ce choix, il se produit des cas pénibles ou des erreurs, la responsabilité en retombera sur les bourgmestres qui auront refusé d'aider l'administration allemande. J'insiste sur le fait que les ouvriers une fois transportés en Allemagne ne pourront revenir en Belgique que dans des cas exceptionnels d'extrême urgence ou justifiés par des raisons irrécusables.

Je sévirai avec la plus extrême rigueur contre les bourgmestres qui ne dresseront pas les listes ou qui les dresseront avec négligence, et cela non pas seulement pour désobéissance aux ordres

allemands, mais aussi pour avoir méconnu leur devoir vis-à-vis de la population commise à leurs soins.

Der Gouverneur von Brüssel und Brabant,
Hurt, Generalleutnant.

***** Administration Communale de Bruxelles
Cabinet du Bourgmestre**

U 7831.

Le 16 novembre 1916.

Monsieur le Commandant de la Place de Bruxelles. — A la suite de l'audience du 14 novembre 1916, les Bourgmestres de l'Agglomération Bruxelloise nous ont donné mandat de vous faire connaître, en leur nom, aussi bien qu'au nôtre, que nous estimons ne pouvoir déférer à l'invitation qui nous a été faite de dresser les listes des ouvriers chômeurs que nous aurions à remettre à l'autorité allemande.

Nous ne pouvons que nous en rapporter aux diverses raisons qui nous ont déjà été produites à l'appui de cette décision. Avant tout, nous pensons que nous ne pourrions, sans méconnaître à la fois la voix de notre conscience et nos devoirs envers notre Patrie, livrer à l'autorité allemande les noms de concitoyens qui vont être arrachés à leurs familles pour être soumis en Allemagne à un travail forcé.

En nous exprimant ainsi, nous avons la conviction d'être les interprètes des sentiments unanimes de la population tout entière.

Agréez, Monsieur le Commandant,
l'assurance de notre parfaite considération.
Le Secrétaire du Collège Le Collège échevinal
M. Vauthier Maurice LEMONNIER

Administration Communale de Bruxelles
Cabinet du Bourgmestre

A Son Excellence Monsieur Brand Whitlock,
Ministre des Etats-Unis, Bruxelles.

U 7698 Bruxelles, 27 octobre 1916.

Excellence :

J'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence copie de la lettre que le Collège échevinal de Bruxelles a adressée à l'autorité allemande, au sujet des listes de chômeurs.

Je prie Votre Excellence d'agréer les assurances nouvelles de ma haute considération.

Le Bourgmestre f.f,
M. Lemonnier.

Administration Communale de Bruxelles

U 7682 le 26 octobre 1916.

A Monsieur le Commandant
de la Place de Bruxelles.

Monsieur le Commandant :

Nous avons l'honneur de répondre à votre lettre du 20 octobre 1916, N° 11 M.P.2515, par laquelle vous nous demandez d'établir une liste des ouvriers actuellement inoccupés.

Nous ne possédons pas une liste de ce genre et nous ne pourrions dès lors vous la fournir.

Vous nous faites observer que le relevé des ouvriers sans travail est rendu nécessaire par des considérations d'intérêt général.

La population n'ayant pas cessé d'être parfaitement calme, nous devons supposer que les circonstances que vous invoquez sont exclusivement d'ordre politique.

Nous pensons que les Administrations communales ne sauraient être tenues de prêter leur concours au pouvoir occupant pour la réalisation de toutes les mesures que celui-ci estime être commandées par des circonstances de cette nature.

Nous ne saurions oublier, en outre, que des promesses ont été faites par les autorités allemandes occupant la Belgique ; ces promesses garantissaient à nos concitoyens, de la part du Gouvernement allemand, une complète liberté de travail et elles nous ont inspiré une entière confiance.

Vous trouverez ci-annexées les réponses des quinze communes de l'Agglomération bruxelloise.

Agréez, Monsieur le Commandant,
l'assurance de notre parfaite considération.
Le Collège échevinal de la Ville de Bruxelles.

Traduction française : « *La peur* » in WHITLOCK, Brand ; chapitre XXV (1916) in *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles* ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 380-383. D'après Brand Whitlock (1869-1934), *Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative* ; London ; William HEINEMANN ; 1919, 2 volumes. Voir chapitre 32 («*Fear / Monstrous thing* »), volume 2, pages 260-268, notamment à :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%202%20CHAPTER%2032.pdf>

Le fac-similé du *contrat* figure entre les pages 176 et 177 de PASSELECQ, Fernand ; *Les déportations belges à la lumière des documents allemands* (avec de nombreux fac-similés et la reproduction de tous les documents belges) ; Paris-Nancy, Berger-Levrault ; 1917, XV-435 pages.

<http://www.bibliotheca-andana.be/wp-content/uploads/large/Deportations.pdf>

L'illustration du train provient de Albert HENRY ; **Un retour à la barbarie. Les déportations d'ouvriers belges en Allemagne** ; Bruxelles, Albert Dewit ; 1919. Reprint partiel sur le site :

http://www.eglise-romane-tohogne.be/secu/index.php?./environs/deportation_ouvriers_belges_allemande.pdf

Elle figurait aussi (page 87) dans « **Les déportations, la traite des blancs** » par **Georges RENCY**, constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la**

Guerre Mondiale ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 85-89) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20DEPORTATIONS%20TRAITE%20BLANCS%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp85-89.pdf>

Ce serait certainement intéressant de lire Charles TYTGAT en date du 28 octobre 1916 (19161028) et son **Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161028%20TYTGAT%20Bruxelles%20sous%20la%20botte%20allemande.pdf>

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que disent des mêmes dates [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **50 mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916). Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smode=ieaFictions&part=belgique100>

Ce serait aussi intéressant de comparer avec ce que **Paul MAX** (cousin du *bourgmestre Adolphe MAX*) a dit du même jour dans son **Journal de guerre** (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) :

http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf